

## Procès-Verbal de séance

### Séance du 9 Septembre 2024

L' an 2024 et le 9 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine, Maire

**Présents :** M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, ROBIN Thierry

**Excusés :** Mmes : BORDIN Ingrid (procuration à GIGOMAS Jeanine), CHEDET Laurence (procuration à DROUIN Valérie), LETESSIER Céline (procuration à HEURTEBISE Sandrine) MM : MORIN Jean-Louis (procuration à BESNIER Claude), GOIBEAU Ludovic

**Absents :** M. DUCLOS Dominique

**Assistait également :** Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire générale de Mairie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

**Date de la convocation :** 02/09/2024

**Date d'affichage :** 02/09/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Mans  
le : 10 septembre 2024

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HEURTEBISE Sandrine

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Approbation du procès verbal du 1er juillet 2024 - 2024-059**

**Accessibilité PMR église - 2024-060**

**Révision du loyer du logement de l'ancienne poste - 2024-061**

**Ciné-vacances - 2024-062**

**Admission en non valeur - 2024-063**

**Devis lave-vaisselle de la salle polyvalente - 2024-064**

**Contrat de maintenance salle polyvalente - 2024-065**

**Congélateur commerce - 2024-066**

**Rapport CLETC - 2024-067**

#### **Approbation du procès verbal du 1er juillet 2024**

réf : 2024-059

Le procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Accessibilité PMR église**

réf : 2024-060

M. Serge BASNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au Conseil Municipal les problématiques de l'accessibilité de l'église et la protection incendie. Il est nécessaire de faire un dossier d'autorisation de travaux et une mise en place d'un système de protection incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la mise en conformité du bâtiment et valide le devis de l'entreprise Mon Erp pour un montant de 2 700 € HT.

Le Maire est autorisé à signer le devis et la dépense est prévue au budget.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Révision du loyer du logement de l'ancienne poste**

réf : 2024-061

M. le Maire indique que, selon le contrat de location signé le 11 août 2016, le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

#### **Calcul du nouveau loyer :**

Pour mémoire : loyer mensuel au 1<sup>er</sup>.09.2023 : 398.36 € €

Indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 : 138.61

Indice de référence au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 : 143.46

Loyer mensuel dû au 1<sup>er</sup>.09.2024 :  $398.36 \times 143.46 / 138.61 = 412,30$  €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 412,30 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Ciné-vacances**

réf : 2024-062

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier aux mineurs résidants chez un parent Avoisien du dispositif "vacances au ciné".

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider cette proposition à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Admission en non valeur**

réf : 2024-063

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes (recettes irrécouvrables suite à un effacement de dettes) et qu'il demande l'admission en non-valeur de titres dont le montant s'élève à 97,36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur pour un montant de 97,36 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Devis lave-vaisselle de la salle polyvalente**

réf : 2024-064

M. le Maire informe le Conseil municipal que le lave-vaisselle de la salle polyvalente est en panne et qu'il n'est pas réparable car trop vétuste.

Un devis de l'entreprise MSMB a été réalisé pour un montant de 4 163,20 € HT soit 4 995,84 € TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise MSMB pour un montant de 4 163,20 € HT. Le maire est autorisé à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Contrat de maintenance salle polyvalente**

réf : 2024-065

M. Serge Basnier, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le contrat de maintenance pour la pompe à chaleur de la salle polyvalente.

Le devis est composé d'un contrat de maintenance et d'options d'assistance et d'astreinte.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide de valider le devis de maintenance annuelle du chauffage de la société ElecEAu.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Congélateur commerce

réf : 2024-066

M. Alain COPHIGNON, 3ème adjoint, informe le Conseil Municipal de la panne de compresseur du congélateur du commerce.

Un devis de réparation a été réalisé auprès de la société MSMB d'un montant de 1 275,60€. TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de MSMB pour un montant de 1275,60 € TTC. Le maire est autorisé à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Rapport CLETC

réf : 2024-067

MonsieurThierry ROBIN rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de statuer annuellement sur les modifications des attributions de compensation des communes concernées.

Le rapport annuel 2024 établi par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes et est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

#### • Suivi des déclarations d'Intention d'Aliéner (dia) :

Numéro	Parcelles	Adresse
2024-04	ZP 83	9, rue des Vignes

#### • Accords de subventions :

Entité	Subvention	Travaux	Montant
Etat	Fonds vert	Eclairage public	6 503 €

- Conseil Municipal le 7/10/2024 à 20h30, le 18/11/2024 à 20h00 et le 16/12/2024 à 18h00
- Feu d'artifice : une nouvelle consultation sera lancée pour le feu d'artifice 2025.
- Repas des aînés 2025 : 23 mars 2025, un musicien est recherché pour animer cette journée. Le banquet est ouvert aux personnes de plus de 65 ans.
- Voeux du Maire : le 17 janvier 2025 à 19h30 à la salle polyvalente
- Recensement de la population, référent élu : Alain COPHIGNON et coordinateur communal suppléant (avec Audrey) : Serge BASNIER
- Les cloches de l'église seront remises en fonction.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 27/09/2024

Le Maire  
Antoine LAMÉCOURT



Le Secrétaire  
Mme HEURTEBISE Sandrine